

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2019 à 18 h 30

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

PRÉSENTS : Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michelle Personelli, Martine Potié, Florian Poudevigne, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Alain Clerc à Thierry Loison, Michel Millot à Béatrice Loison.

ABSENT(S) :

Secrétaire de séance : Béatrice Loison.

Assistante : Nadine Poutas.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

- 1. Demande de subvention d'investissement à la Région Occitanie - Projet Centre Bourg : Aménagement urbain, requalification du Centre Ancien, repavage de la Calade (Grand Rue)**
- 2. Budgets primitifs 2019 : Budget Principal Commune et Budget annexe CCAS.**
- 3. Répartition de l'enveloppe : subventions de fonctionnement aux associations pour 2019.**
- 4. SMEG30 (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) : Dossier de demande d'inscription au programme d'investissement. - Renforcement BTA Poste Parrans 16-REN-05**

Demande du Maire, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 5. SMEG30 (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) : dossiers de demandes d'inscriptions aux programmes d'investissements :**
 - Eclairage public RD148 A Rue de la Gare - coord avec 15-DIS-02
 - Génie Civil du Réseau Téléphonique RD 148A Rue de la Gare-coord avec 15-DIS-102
 - Mise en discrétion du réseau BTA Poste "VENEJAN" - RdD 148A Route de la Gare-15-DIS-102

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

1. Demande de subvention d'investissement à la Région Occitanie - Projet Centre Bourg : Aménagement urbain, requalification du Centre Ancien, repavage de la Calade (Grand Rue)

Rapporteur : Béatrice Loison

- Vu la délibération du 27 janvier 2017 : Aménagement du Centre-bourg. (I) Approbation du projet, (II) Plan de financement prévisionnel, (III) Demandes de subventions dont Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 ;
- Vu la délibération du 4 janvier 2018 Avenant n°1 au projet d'aménagement du Centre-bourg : acquisition d'une parcelle de terrain jouxtant le parking actuel au bas du village (abri bus) et extension/sécurisation de ce parking. (I) Approbation du projet rectifié, (II) Plan de financement prévisionnel de l'extension/sécurisation du parking, (III) Plan de financement prévisionnel global rectifié, (IV) Demandes de subventions ;

- Vu la délibération du 30 janvier 2018 Avenant n°2 au projet Centre-bourg : mise aux normes et en accessibilité (PMR), sécurisation et extension du stationnement et aménagement (VRD) au cœur du village (Grand-rue), Place de la fontaine, Mairie et Parking). (I) Plan de financement prévisionnel global rectifié équilibré en dépenses et en recettes à 1 250 000 € HT, (II) Demandes de subventions.

Exposé des motifs

M. le Maire rappelle la nature initiale du projet, au montant global inchangé de 1 250 000 € HT, avec :

- À compter de 2018, l'aménagement de la Grand'rue et du stationnement, éligible aux subventions d'investissement de l'État et du Département et de la Région ;
- À terme, l'aménagement de la Place de la Fontaine, du parvis de la mairie et la mise en accessibilité de la mairie.

L'objectif de cet aménagement est multiple :

- **Première tranche :**
 - résoudre le problème de ruissellement pluvial et reprendre le réseau d'assainissement ;
 - augmenter la capacité de stationnement et améliorer la sécurité d'accès et de sortie pour les véhicules par acquisition et aménagement d'un terrain de 1434 m² qui jouxte le parking actuel et faciliter le fonctionnement de la boulangerie/épicerie qui doit s'implanter à proximité immédiate ;
- **Deuxième tranche :**
 - aménagement urbain et paysager de la Place de la fontaine et pavage de la calade (Grand'rue) en intégrant une démarche respectueuse de l'environnement ;
 - requalification du centre ancien, facteur de vitalité et d'attractivité, en préservant et mettant en valeur le petit patrimoine du cœur du Village

Cette opération est également liée à la réfection des réseaux d'eau potable par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) du Haut-Gard dont la tranche 1 « Place du puits-neuf » a été réalisée en 2017 et la tranche 2 « Grand-rue » doit être entamée en 2018 sous peine de perte des subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.

Faisant suite à la réunion avec les services de la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne et de la Direction Stratégie et Territoires Urbains de la Région Occitanie le 4 septembre 2018 à Montpellier, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention d'investissement de la Région au titre du programme d'aménagement et qualification des espaces publics pour l'année 2019 selon le tableau des **Tableau des dépenses et recettes prévisionnelles 2019 « Aménagement de la Place de la Fontaine et pavage de la Calade (Grand'rue) »**

M. le Maire présente le tableau :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement et qualification des espaces				
Place de la mairie, parvis, abords du lavoir	142 667 €	Etat	25 %	101 749 €
Repavage calade (Grand Rue)	194 083 €	Région (Aménagement et qualification des espaces publics)	24,57 % (25 % plafonné à 100 000 €)	100 000 €
Mise en lumière du petit patrimoine	26 639 €			
Sous-total requalification aménagement	363 389 €	Département	17 %	69 189 €
		Autofinancement	33,43 %	136 058 €
Honoraires études (7 %)	25 437 €			
Imprévus (5 %)	18 170 €			
Total HT	406 996 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver, pour 2019, le coût prévisionnel du projet pour un montant de 406 996 € HT relatifs aux travaux ;
- ✓ d'approuver le tableau des dépenses et recettes prévisionnelles tel que présenté ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser M. le Maire à demander toutes subventions et signer toutes pièces se rapportant à ces demandes ;
- ✓ d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Approbations des Budgets primitifs 2019 : budget principal Commune et budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur Béatrice Loison

○ **Budget Commune (M14)**

○ **Section Fonctionnement**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement			
Recettes	951 200 €	Dépenses	951 200 €

➤ Recettes principales

- 73 : Impôts et taxes : 715 100 €
- 74 : Dotations, subventions, participations : 122 270 €
- 70 : Produits de services (régies, cantine, garderie...) : 62 220 €
- 75 : Autres produits de gestion : 46 000 €
- 002 : Résultats antérieur : 2 366 €
- 013 : Atténuation des charges : 3 000 €
- 76-77 : Produits exceptionnels : 244 €

➤ Dépenses principales

- 012 : Charges de personnel : 469 660 €
- 011 : Charges à caractère général : 328 210 €
- 65 : Autres charges de gestion courante : 143 800 €
- 022 : Dépenses Imprévues : 6 030 €
- 66 : Charges financières remboursement des intérêts) : 3 000 €
- 014° Atténuation de produits : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 « Commune - Section Fonctionnement ».

○ **Section Investissement**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Investissement			
Recettes	938 600 €	Dépenses	938 600 €

➤ Recettes principales

- Subventions Espace M. Fost (État, Région, Département) : 168 075 €
- Subventions Centre Bourg (Etat, Département, Région) : 221 000 €
- Excédent de fonctionnement 2018 affecté en investissement : 138 000 €
- Excédent d'investissement 2018 : 57 000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 223 000 €
- Taxe d'aménagement : 22 200 €
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 : 29 900 €
- Subvention du SIVU : 33 800 €
- Amende de Police 2019 : 13 000 €
- Fonds de concours Communauté d'Agglomération 2017 : 6 265 €
- Fonds de concours Communauté d'Agglomération 2018 : 12 680 €
- Fonds de concours Communauté d'Agglomération 2019 : 12 680 €
- Cautions : 1 000 €

➤ Dépenses principales

- Bâtiments communaux (Foyer, mairie, mur tennis...) : 62 600 €
- Aménagement Centre Bourg : 286 800 €
- Aménagement terrain : 25 000 €
- Voirie, réseaux (extension, enfouissement), aménagement (dalle conteneur enterrés), SIAEP, PCSA : 140 500 €
- Financières (titres, remboursement emprunts et cautions) : 281 800 €
- Matériels (techniques et informatiques) et signalétique : 34 600 €
- Honoraires (Centre bourg) : 15 630 €
- Dépenses imprévues : 72 370 €
- Éclairage : 19 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre » le Budget Primitif 2019« Commune - Section Investissement ».

○ Budget CCAS (M14)

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement			
Recettes	8 300 €	Dépenses	8 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 « CCAS » Section Fonctionnement ».

3. Répartition de l'enveloppe : subventions de fonctionnement aux associations pour 2019

Mesdames Patricia Vaz et Michelle Personelli, rapporteurs, donnent le détail des subventions proposées comme ci-dessous :

Fonctionnement	€
AGAPÉ (Ne demande pas de subvention)	0
Association Sportive de Vénéjan	746
Boule Vénéjanaise	330
Société de chasse Vénéjan	344
Comité des fêtes	969
Familles Rurales	1 013
Loisirs Culturels et Sportifs	486
Club des retraités Lou Souleu	415
Racines	380
L'Assos	316
Soirées musicales	353
Sou des Écoles Laiques - Les colibris	1 047
Teelgo (Ne demande pas de subvention)	0
Tennis Club de Vénéjan	425
R.E.V.E	517
Véné'jeux	641
Pingouins	275
Total	8 257

Participation	€
Coopérative scolaire : Cycle triennal	2 500
Coopérative scolaire : Forfait annuel	4 000
Bibliothèque communale	1 250
Total	7 750

Remboursement/Contributions	€
Comité des Fêtes : Vénéjazz	452,08
Société de chasse les Inséparables	556,00
Course des Sources	500,00
Véné'jeux	342,00
Coopérative scolaire/spectacle carnaval	500,00
Total	2 350,08

Manifestations / Évènements	€
Familles rurales : vide grenier	1 000
L'Assos : bodega	1 000
Boule Vénéjanaise : concours de la ville	300
Soirées musicales	1 000
Comité des fêtes : Fête nationale	1 000
L'Assos : aide billetterie bodega	300
Total	4 600

Caritatif/Humanitaire/Santé	€
Restos du cœur	40
Prévention routière	40
Association K-NET Partage	40
Association Française des Sclérosés en Plaque	40
Téléthon	40
Total	200

Cotisations/adhésions	€
Voisins vigilants	800,00
Petites Cités de caractère- Association Nationale	478,96
Petites Cités de caractère- Association Occitanie	355,04
ASL IT3C (Association irrigation BRL)	100,00
Association Usagers TER-SNCF Rive droite Rhône	50,00
Domaine de la Source	30,00
Total	1 814

Nota : tout élu, membre du bureau d'une association, n'a pas pris part au vote pour l'association concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le montant individuel des subventions attribuées aux associations pour un montant de : 24 971,08 € prévus à l'article 6574 du BP 2019.

4. SMEG30 (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard). Programme d'investissement : Renforcement BTA Poste Parrans 16-REN-05

M. Thierry Loison, rapporteur, expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Renforcement BTA Poste Parrans - 16-REN-05 qui s'élève à 135 580,24 € HT soit 162 696,29 € TTC.

Définition sommaire du projet

Dans le cadre des travaux de renforcement du SMEG, et faisant suite à la FPT d'ENEDIS en date du 18/01/2016, il est projeté le renforcement du poste Parrans sur la commune de VÉNÉJAN où l'on constate un Départ Mal Alimenté d'une distance de plus de 1,3 km. La chute de tension est de plus de 16 % avec plusieurs clients mal alimentés sur tout le parcours de la BTA. Il ne s'agit pas de sites isolés, mais bien d'habitations desservies par de la BTA, réseaux situés le long du chemin des Parrans.

Après visite sur site et concertation avec ENEDIS, il est nécessaire de construire un nouveau poste type PSS-A qui ne peut être alimenté que depuis la HTA-A structure de section 3x228² Aster, ce qui impose une alimentation en coupure d'artère grâce à l'installation d'une cellule type AC3M à proximité de cette ligne.

Les travaux consistent au raccordement HTA-S depuis la ligne 228², vers l'AC3M en coupure d'artère puis jusqu'au futur poste type PSS-A "BRUGUEDE" situé sur le chemin des Parrans à 350 m de la future armoire HTA. Le PSS-A sera ensuite raccordé avec reprise des réseaux BTA existants situés à proximité, et une séparation des réseaux sera effectuée entre les postes "Parrans" et Bruguede".

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 135 580,24 € HT soit 162 696,29 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera à 0,00 €.

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier

Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel,

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.

- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent à 0,00 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Point ajouté :

5. SMEG30 (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) : Dossiers de demandes d'inscriptions aux programmes d'investissements :

M. Thierry Loison, rapporteur, expose à l'Assemblée les projets envisagés pour les travaux :

- **Eclairage public RD148 A Rue de la Gare - coord avec 15-DIS-02 qui s'élève à 35 284,72 € HT soit 42 341,66 € TTC**

Définition sommaire du projet

Dans le cadre des travaux d'aménagement voirie, la commune projette des travaux à l'entrée du village sur la route de la Gare RD 148A, projet voirie en coordination avec la réfection du réseau d'eau potable. Ces travaux doivent s'accompagner de l'enfouissement des réseaux secs dans l'emprise du projet permettant de libérer et sécuriser l'espace public. Les réseaux de distribution électrique sont issus du poste « Vénéjan ». Il est proposé l'enfouissement d'environ 580 ml de réseau aérien torsadé, tout en supprimant l'ensemble des supports et lignes aériennes dans l'emprise du projet. Cela permettra de dégager les espaces publics et créer des trottoirs et chaussées sécurisant à la fois les piétons et les automobilistes dans l'entrée du village. Pour cela il est nécessaire d'enfouir le réseau avec la pose de câbles souterrains en 150² et 95² en lieu et place des torsadés 70² existants soit une distance d'environ 790 ml. Il sera également prévu la pose de raccordements modulaires BT permettant la reprise de 28 branchements particuliers.

Concernant l'éclairage public en coordination avec les travaux de mise en discrétion des réseaux, il s'agit d'installer 11 mâts de 6m cylindro-conique thermolaqué vert avec crosse 1m et équipé d'une lanterne fonctionnelle type LED 55W, T° 3000°K, asservi par un variateur de puissance intégré ainsi qu'un coffret pied de mâts avec parafoudre et parasurtenseur de protection.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 35 284,72 € HT soit 42 341,66 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 17 284,71 €.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent à 0,00 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

○ **Génie Civil du Réseau Téléphonique RD 148A Rue de la Gare-coord avec 15-DIS-102 qui s'élève à 47 374,59 € HT soit 56 849,51 € TTC.**

Définition sommaire du projet

Dans le cadre des travaux d'aménagement voirie, la commune projette des travaux à l'entrée du village sur la route de la Gare RD 148A, projet voirie en coordination avec la réfection du réseau d'eau potable. Ces travaux doivent s'accompagner de l'enfouissement des réseaux secs dans l'emprise du projet permettant de libérer et sécuriser l'espace public. Les réseaux de distribution électrique sont issus du poste « Vénéjan ».

Il est proposé l'enfouissement d'environ 580 ml de réseau aérien torsadé, tout en supprimant l'ensemble des supports et lignes aériennes dans l'emprise du projet. Cela permettra de dégager les espaces publics et créer des trottoirs et chaussées sécurisant à la fois les piétons et les automobilistes dans l'entrée du village. Pour cela il est nécessaire d'enfouir le réseau avec la pose de câbles souterrains en 150² et 95² en lieu et place des torsadés 70² existants soit une distance d'environ 790 ml. Il sera également prévu la pose de raccordements modulaires BT permettant la reprise de 28 branchements particuliers. Concernant l'éclairage public en coordination avec les travaux de mise en discrétion des réseaux, il s'agit d'installer 11 mâts de 6m cylindro-conique thermolaqué vert avec crosse 1m et équipé d'une lanterne fonctionnelle type LED 55W, T° 3000°K, asservi par un variateur de puissance intégré ainsi qu'un coffret pied de mâts avec parafoudre et parasurtenseur de protection.

Concernant le génie civil ORANGE, il est prévu la pose de 12 chambres de tirage, 15 regards

30x30, 920 m de tubes ø 28mm et 695 m de tubes ø 45mm ce qui permettra de déposer 14 appuis commun soit environ 350 m d'artère aérienne FT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 47 374,59 € HT soit 56 849,51 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
 2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
 3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 56 850,00 €.
 4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
 5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux ;
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
 6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
 7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent à 0,00 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
 8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- **Mise en discrétion du réseau BTA Poste "VENEJAN" - RdD 148A Route de la Gare-15-DIS-102 qui s'élève à 186 013,79 € HT soit 223 216,55 € TTC.**

Définition sommaire du projet

Dans le cadre des travaux d'aménagement voirie, la commune projette des travaux à l'entrée du village sur la route de la Gare RD 148A, projet voirie en coordination avec la réfection du réseau d'eau potable. Ces travaux doivent s'accompagner de l'enfouissement des réseaux secs dans l'emprise du projet permettant de libérer et sécuriser l'espace public. Les réseaux de distribution électrique sont issus du poste « Vénéjan ».

Il est proposé l'enfouissement d'environ 580 ml de réseau aérien torsadé, tout en supprimant l'ensemble des supports et lignes aériennes dans l'emprise du projet. Cela permettra de dégager les espaces publics et créer des trottoirs et chaussées sécurisant à la fois les piétons et les automobilistes dans l'entrée du village. Pour cela il est nécessaire d'enfouir le réseau avec la pose de câbles souterrains en 150² et 95² en lieu et place des torsadés 70² existants soit une distance d'environ 790 ml. Il sera également prévu la pose de raccordements modulaires BT permettant la reprise de 28 branchements particuliers. Concernant l'éclairage public en coordination avec les travaux de mise en discrétion des réseaux, il s'agit d'installer 11 mâts de 6m cylindro-conique thermolaqué vert avec crosse 1m et équipé d'une lanterne fonctionnelle type LED 55W, T° 3000°K, asservi par un variateur de puissance intégré ainsi qu'un coffret pied de mâts avec parafoudre et parasurtenseur de protection.

Concernant le génie civil ORANGE, il est prévu la pose de 12 chambres de tirage, 15 regards 30x30, 920 m de tubes ø 28mm et 695 m de tubes ø 45mm ce qui permettra de déposer 14 appuis commun soit environ 350 m d'artère aérienne FT.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 186 013,79 € HT soit 223 216,55 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 53 010,00 €.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux ;
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent à 0,00 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

La séance est levée à : 20 h 30

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Béatrice Loison	Bruno Tufféry
	